

# **Demande d'expression d'intérêt :**

## **Programme de subventions pour les services mobiles de proximité • Formulaire de demande**



Le programme de subventions pour les services mobiles de proximité (le « programme ») a été créé pour offrir un financement à un ou plusieurs organismes communautaires afin qu'ils fournissent des services mobiles de proximité aux personnes sans abri ou vivant dans des campements. Les services de proximité comprennent des vérifications de sécurité et de bien-être, des services de transport, notamment vers des abris d'urgence, la distribution de vêtements chauds, de couvertures, d'eau, de café, de nourriture et de fournitures de réduction des méfaits, ainsi que l'aiguillage vers des programmes ou des organismes communautaires coordonnant l'accès au logement, aux soins de santé et de santé mentale et aux services de lutte contre la toxicomanie.

Conformément à la stratégie de réduction de la pauvreté récemment adoptée par la Ville et aux recommandations de 2019 du groupe de travail sur les drogues illicites, le programme vise à aiguiller les personnes sans abri vers des systèmes de soutien destinés aux populations prioritaires suivantes : les personnes sans abri, les personnes toxicomanes, les personnes ayant des problèmes de santé mentale, les membres de la communauté autochtone, les membres de la communauté 2SLGBTQ+ et les filles et femmes victimes d'exploitation sexuelle, en mettant l'accent sur les zones de Winnipeg où les niveaux de pauvreté sont élevés.

### **Financement accessible :**

Dans la mise à jour pour 2022 du budget de la Ville, le conseil municipal a approuvé un montant de 1,1 million de dollars visant à appuyer les services mobiles de proximité en 2022 et 2023. Ce montant comprend 550 000 \$ en 2022 et 550 000 \$ en 2023. Toutefois, le conseil municipal a également ordonné qu'à partir de ces fonds, une subvention de 100 000 \$ soit consacrée au refuge Main Street Project afin qu'il continue d'offrir des services de proximité mobiles jusqu'au 31 mars 2022. Pour cette raison, une subvention de 450 000 \$ seulement est accessible en 2022 pour fournir des services de proximité mobiles du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 décembre 2022, tandis qu'une subvention de 550 000 \$ est accessible en 2023. Si le financement est approuvé, les demandeurs retenus seront financés à la fois pour 2022 et 2023, à condition de répondre aux exigences de l'accord de financement.

La Ville s'est engagée à travailler avec des organismes partenaires pour trouver des solutions à long terme afin de soutenir les personnes sans abri. Les demandeurs du programme peuvent obtenir l'ensemble du financement accessible ou une partie de celui-ci. Les demandes de partenariat seront prises en compte, et nécessiteront qu'un organisme directeur conclue un accord de financement avec la Ville, assumant la responsabilité de la gestion de toutes les exigences en matière de financement et de production de rapports.

### **Admissibilité :**

- Les demandeurs du programme doivent être des organismes sans but lucratif.
- Les activités financées doivent se tenir dans la ville de Winnipeg.
- Les demandeurs doivent démontrer la façon dont la subvention permettra de soutenir les personnes sans abri.
- Les demandeurs doivent démontrer qu'ils répondent aux critères suivants :
  - ▷ Fournir des services de proximité 24 heures sur 24.
  - ▷ Proposer des programmes et du soutien adaptés à la culture autochtone, se définir comme un organisme autochtone, fournir des services dirigés par des Autochtones ou s'associer à des organismes dirigés par des Autochtones.
  - ▷ Utiliser une approche des services fondée sur la réduction des méfaits et la prise en compte des traumatismes.
  - ▷ Embaucher, retenir et soutenir du personnel autochtone et du personnel ayant vécu des expériences d'itinérance et de pauvreté.
  - ▷ Utiliser une approche centrée sur la personne afin de soutenir les membres de la collectivité.
  - ▷ Collaborer avec des groupes partenaires afin de favoriser une approche coordonnée de travail de rue et de soutien aux personnes sans abri.
  - ▷ Démontrer de quelle façon les services de proximité mobiles aideront les personnes à accéder à un logement de transition ou à long terme.

# **Demande d'expression d'intérêt :**

## **Programme de subventions pour les services mobiles de proximité • Formulaire de demande**



- Les demandeurs doivent démontrer **de quelle façon** ils soutiennent directement une ou plusieurs des populations **prioritaires** suivantes :
  - ▷ Personnes sans abri
  - ▷ Personnes toxicomanes
  - ▷ Personnes ayant un problème de santé mentale
  - ▷ Membres de la communauté autochtone
  - ▷ Membres de la communauté 2SLGBTQ+
  - ▷ Filles et femmes victimes d'exploitation sexuelle
- La préférence sera accordée aux demandeurs qui ont une expérience reconnue dans la prestation de services de proximité mobiles.

### **Exemples d'activités pouvant être financées :**

- Financement continu des services de proximité mobiles fournis aux résidents sans abri
- Financement d'une prolongation des heures d'activité ou d'un élargissement des services de proximité mobiles offerts
- Financement de services de proximité mobiles qui aiguillent les personnes sans abri vers des programmes et du soutien qui facilitent l'accès à un logement de transition ou à long terme abordable
- Financement de services de proximité comme des vérifications de bien-être, des services de transport vers des abris sûrs ou d'urgence, la distribution de vêtements chauds, de couvertures, d'eau, de café, de nourriture et de fournitures de réduction des méfaits, et la facilitation des transferts avec accompagnement vers des programmes et des organismes en mesure de soutenir l'accès des personnes au logement, aux services de santé mentale et aux services de lutte contre la toxicomanie

### **Exemples d'activités ne pouvant pas être financées :**

- Activités qui ne fournissent pas de services de proximité mobiles et de soutien
- Activités qui ne soutiennent pas les populations prioritaires énumérées ci-dessus
- Achat de matériel de bureau, comme des photocopieurs, des ordinateurs, des imprimantes, des lignes fixes et des appareils mobiles
- Voyages et participation à des conférences
- Collectes de fonds
- Études de faisabilité, contrats de recherche ou de consultation

### **Processus d'examen et échéancier**

Toutes les demandes de subvention pour 2022-2023 au programme de subventions pour les services mobiles de proximité seront évaluées par un comité d'examen dirigé par l'administration municipale et comptant de multiples intervenants.

<b>14 février au 4 mars 2022</b>	Ouverture du processus de demande d'expression d'intérêt
<b>4 mars 2022</b>	Date limite d'envoi d'une demande
<b>5 au 18 mars 2022</b>	Période d'examen des demandes

**Seuls** les organismes dont la demande est sélectionnée par le comité d'examen seront avisés par écrit. Tous les bénéficiaires de subventions devront conclure un accord avec la Ville établissant les conditions de ce financement.

# Formulaire de demande de subvention 2022–2023 du programme de subventions pour les services mobiles de proximité



<b>Dénomination sociale de l'organisme</b>	
<b>Adresse postale</b>	
<b>Coordonnées du demandeur</b> <i>(Poste, rôle au sein de l'organisme)</i>	<b>Nom :</b>  <b>Poste :</b>  <b>Adresse :</b>
	<b>Numéro de téléphone :</b>
	<b>Adresse courriel :</b>
<b>Description des activités des services de proximité mobiles</b> Veuillez expliquer ce qui suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les antécédents de l'organisme, son expérience et son approche en matière de travail auprès des personnes sans abri</li> <li>• Le détail des activités de soutien de proximité, notamment leur but, leurs objectifs, leur portée et les résultats attendus</li> <li>• La façon dont l'organisme répond aux critères d'admissibilité</li> <li>• La façon dont les services de proximité mobiles fournis par votre organisme appuient l'intention générale du programme</li> <li>• Tous les partenariats actifs de l'organisme avec des organismes et des groupes communautaires qui répondent aux besoins des personnes sans abri</li> </ul> <i>Veuillez joindre vos réponses sous forme de document Word.</i>	
<b>Montant demandé</b>	\$
<b>Budget des activités</b> Veuillez préciser à quoi serviront les fonds demandés.  <i>Veuillez joindre une feuille de calcul Excel indiquant la répartition budgétaire.</i>	

# Formulaire de demande de subvention 2022–2023 du programme de subventions pour les services mobiles de proximité



<b>Calendrier de mise en œuvre des activités</b> <i>Les activités financées doivent être achevées d'ici le 31 décembre 2023.</i>	<b>Date de début :</b>
	<b>Date d'achèvement :</b>
<b>Financement précédent de la Ville de Winnipeg</b> Si votre organisme a déjà reçu des fonds de la Ville de Winnipeg, indiquez le montant, l'année où le financement a été reçu et, si vous le savez, le service de la Ville qui a fourni le financement. Si vous n'avez jamais reçu un tel financement, veuillez indiquer S.O.	

Le soussigné certifie que les renseignements fournis dans la présente demande sont exacts, complets et approuvés par le conseil d'administration du demandeur :

**Nom :** \_\_\_\_\_

**Titre :** \_\_\_\_\_

**Signature :** \_\_\_\_\_

**Date :** \_\_\_\_\_

**Nom de l'organisme :** \_\_\_\_\_

J'ai les pouvoirs nécessaires pour engager le demandeur.

## Exigences en matière de production de rapports :

Tous les bénéficiaires de 2022-2023 du programme de subventions pour les services mobiles de proximité acceptent de produire un rapport aux moments et de la manière exigés par la Ville de Winnipeg. Les bénéficiaires de subventions doivent fournir les renseignements suivants :

- Exigences en matière de collecte de données et indicateurs de rendement, à l'aide du modèle de rapport sur les activités
- Données qualitatives et quantitatives mettant en évidence les principaux résultats pour la période visée par le rapport
- Tout résultat ou effet positif observable qui reflète une mise en œuvre réussie de l'activité financée
- Tout enseignement tiré par l'organisme de l'élaboration et de la mise en œuvre de l'activité financée
- Tout partenariat actif dont l'organisme fait partie pour lutter contre l'itinérance
- Intentions de l'organisme en ce qui concerne le maintien de l'activité financée
- Autres rapports demandés par la Ville de Winnipeg

## Date limite de la demande :

Veuillez renvoyer le formulaire de demande dûment rempli et les pièces justificatives entre le **14 février et le 4 mars 2022** à l'adresse suivante : [mobileoutreachgrant@winnipeg.ca](mailto:mobileoutreachgrant@winnipeg.ca). Si vous avez des questions, n'hésitez pas à écrire à [mobileoutreachgrant@winnipeg.ca](mailto:mobileoutreachgrant@winnipeg.ca).